

2001-2011 : le Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud fête ses 10 ans d'actions pour nos rivières

Le Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud (S.B.O.S.) fête ses 10 ans d'existence. En effet, il a été créé le 1er janvier 2001 par regroupement de 45 communes pour l'aménagement et la gestion des milieux aquatiques.

C'est l'occasion de rappeler le fonctionnement du syndicat et revenir sur les actions mises en œuvre.

Les élus du Syndicat

Les conseils municipaux des 45 communes désignent 2 délégués qui siègent au Syndicat. Le S.B.O.S. est actuellement présidé par Monsieur Eugène Perrault.

Le financement : une solidarité amont-aval*

Les fossés et petits ruisseaux font les grandes rivières...

Au S.B.O.S., cette solidarité entre l'amont et l'aval se manifeste par une mutualisation des participations communales.



*L'Oudon à Châtellais
(S.B.O.S. – Air papillon)*

Une équipe à votre service

Une équipe administrative et technique (2,5 équivalents temps plein) est chargée de mettre en œuvre les actions décidées par les élus. Les techniciens de rivières conseillent les riverains et assurent le suivi des travaux sur le terrain.

Les partenaires du S.B.O.S.

Les actions du S.B.O.S. bénéficient d'aides techniques et financières importantes émanant de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, de la Région des Pays de la Loire et du Département de Maine et Loire. Merci à eux pour leur soutien depuis 10 ans.

**Amont : partie d'un cours d'eau qui se situe du côté de la source
Aval : partie d'un cours d'eau qui se localise du côté de l'embouchure*

La mission et les actions du S.B.O.S.

Le S.B.O.S. assure l'aménagement et la gestion cohérente des cours d'eau sur son territoire.

Depuis 10 ans le Syndicat agit pour :

- remettre en état la végétation des berges des principaux cours d'eau (Nymphé, Verzée, Argos, Sazée, Araize, Oudon)
- restaurer le lit mineur des cours d'eau (Nymphé, Araize, Sazée),
- lutter contre les plantes exotiques envahissantes (ex : La Jussie),
- gérer une centaine de barrages,
- sensibiliser les riverains,
- restaurer des zones humides.



*Entretien sélectif de la végétation sur l'Araize
(S.B.O.S.)*

Ses actions s'intègrent dans une politique générale de la gestion de l'eau définie à l'échelle du bassin versant de l'Oudon, du bassin Loire-Bretagne, de la France et de l'Union Européenne.

Pour en savoir plus

Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud
4 rue de la Roirie
49500 SEGRE
Tel. : 02 41 92 52 84
Fax : 02 41 92 52 79
Courriel : contact@bvoudon.fr